



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 8 AVRIL 2022

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°09/2022

OBJET : Budget M43 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 16 février à 18 heures, le comité syndical de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SANCHEZ

Présents : Madame GARCIA Sandrine, Messieurs DES Claude, LAFFONT Frédéric, ROSSI Jean-Louis, SANCHEZ Marc, TOMEIO Alain,

Absents : MIQUEL Jessica, M. LAFFONT Hervé, SABATIER Michel, TREMOLIERES Didier.

M. LAFFONT Hervé donne procuration à M. DES Claude

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. ROSSI Jean-Louis a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

Après s'être fait présenté les éléments constituant le budget annexe M43 2022 du syndicat, l'assemblée est appelée à se prononcer sur ce document.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir débattu, les membres du Comité syndical ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget annexe M43 du syndicat mixte des Monts d'Olmes.
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Nombre de Membres	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	1
Absents	4
Votants	7
Vote Pour	7
Vote Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20220408-09-2022-BF
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
ci-dessus,

Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ

